C'est hier à minuit, qu'a cessé d'être mis en vigueur l'arrêté qui interdit la pêche du poisson dit d'eau douce, du 15 mars au 15 juin, époque du frais. Les pêcheurs à la ligne sont dans la jubilation. Dès hier, les engins les pâtes affriolantes étaient préparés, et la campagne a commencé ce matin. Bonne chance à nos paisibles pêcheurs.

—

« La musique, dit-on, est un art qui » a pour but d'émouvoir l'âme, d'adou- » cir les mœurs de l'homme..... » et de l'empêcher de dormir, ajoutent les habitants de rue n° 9, au Pile. La nuit dernière, deux jeunes gens, armés d'instruments en cuivre, menaient dans cette rue un infernal charivari, malgré les nombreuses protestations qui partaient des fenêtres, où se montraient des têtes ornées du noble et simple bonnet de coton. Les artistes ont été reconnus et dénoncés à la justice.

—

Un inconnu s'était fait servir à boire dans un café et paraissait profondément plongé, près du comptoir, dans la lecture des journaux, pas si profondément pourtant qu'il ne s'aperçût, à certain moment, que la salle était complètement déserte. Il s'approcha alors rapidement du comptoir, l'ouvrit et s'empara de l'argent qu'il contenait. A ce moment, le garçon de café l'aperçut et se mit à crier : au voleur ! mais trop tard. l'inconnu fuyait à toutes jambes. Il court encore.

—

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

Le Maire de la ville de Tourcoing, Chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'Ordre de Léopold, de Belgique,

Prévient le public et notamment les marchands forains, que la Foire de cette ville s'ouvrira, cette année, le dimanche 28 juillet et durera dix jours.

Les marchands forains trouveront toutes les sûretés et la protection qu'ils peuvent désirer. Pour être admis sur le champ de foire, ils devront adresser leur demande à M. le commissaire-central de police, avant le quinze juillet, afin qu'il puisse régler les emplacements d'après le nombre de boutiques à établir.

Conformément à l'arrêté de M. le Préfet, en date du 16 mai 1842, la Foire sera close le 6 août, à minuit, et il ne sera accordé aucune prolongation aux marchands, pour quelque motif que ce soit.

Fait à l'Hôtel de la Mairie de Tourcoing, le 14 juin 1878.

ROUSSEL-DEFONTAINE.

—

M. A. Delcour, victime de l'incendie relaté hier, vient d'envoyer, avec ses remerciements à M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers pour la promptitude avec laquelle les secours ont été organisés, une somme de cent francs pour la caisse de retraite du corps.

—

En brossant l'habit de son maître, habitant du *Brun-Pain*, Sidonie M., une jeune servante, de 20 ans à peine, née sur les bords de l'Escaut, a trouvé une pièce de 5 francs dans la poche; elle s'en est emparée.

C'était une mauvaise action qui fut bientôt découverte et malheureusement pour Sidonie, pas pardonnée. Livrée à la police, la fillette aux doigts crochus est en ce moment à Lille.

—

Autre affaire dans le même goût :

Fidèle D , qui n'est pas fidèle du tout, est un garçon de magasin de la rue des Carliers, que son patron envoie, le 11 juin, à deux heures de l'après-midi, à la poste avec 13 francs pour se procurer des timbres. Fidèle arrive à la poste, s'y met sans doute, car il ne revient pas au magasin.

Des recherches furent ordonnées dès le lendemain; elles ne tardèrent pas à le faire découvrir, place de Sebastopol, le soir même, mais les 13 francs s'étaient évaporés, on ne sait sous quelle action chimique, ou *bachique*.

Cette incartade de Fidèle, en a fait mettre au jour plusieurs autres Une, en date du 31 mai; déjà, à cette époque, on lui avait confié de l'argent dont il n'avait pas été bon dépositaire. Le même jour, 31 mai, il fracture un coffre appartenant à son frère. pour en extirper 10 francs qui disparaissent comme toujours et comme par enchantement.

Fidèle a donc été mis en état d'arrestation pour expliquer ses singulières faiblesses de conduite.

—

Une de ces joies folles, causées, comme par exemple, à la nouvelle d'avoir gagné le gros lot à n'importe quel tirage d'obligations, vient d'arriver à un journalier de Tourcoing.

Il y a cinq jours, ledit journalier, traversant la Grand'Place, aperçut à ses pieds un papier plié en quatre. Il le ramassa, l'ouvrit, et lut avec beatitude au milieu d'un encadrement bleu et historié, comme sur les billets de banque : MILLE FRANCS ! C'était une trouvaille qui le rendait plus riche que jamais ! Il rentra chez lui, et après avoir bien considéré le papier duquel pouvait sortir, quand il le voudrait, une légion de pièces d'or, la question de savoir s'il devait le garder ou le rendre se présenta à son esprit.

Il attendit. La joie immense qu'il avait ressenti d'abord, à la vue du billet, s'était effacée peu à peu devant le remords qui lui criait que l'argent trouvé n'est pas de l'argent gagné ; il attendait toujours, mais enfin, n'y tenant plus, il se présenta au bureau de Police, pour déclarer qu'il avait trouvé une bank-note de 1,000 francs, et demander ce qu'il en devait faire. On le pria de la déposer au bureau où, selon l'usage et les règlements, elle resterait un an à la disposition de son propriétaire. Si, au bout de ce temps, le possesseur n'était pas retrouvé, le billet serait remis au déposant qui en deviendrait alors le dépositaire et après trois ans, le légitime propriétaire, sans revendication possible.

Le journalier courut alors chercher le billet qu'il avait soigneusement enveloppé. Le brigadier qui le reçut ne put s'empêcher d'éclater de rire, à sa vue; le pauvre journalier avait été victime de son inexpérience, car sous les apparences d'un billet de mille, voici ce qu'on lisait dans l'encadrement bleu :

—

Banque du Cristor Américain.

PARIS

MILLE FRANCS

SONT OFFERTS AU PORTEUR

QUI TROUVERA

QUE NOUS NE FABRIQUONS

PAS NOUS - MÊMES

—

La bank-note n'était autre qu'un *billet-réclame* que certaines grandes maisons de commerce donnent à leurs acheteurs, pour faire de la propagande, s'affirmer, et inspirer la confiance. On a imaginé une masse de combinaisons, à propos de cette énorme propagande commerciale qu'on fait aujourd'hui. Le marchand de crayons Mengin avait des médailles à son effigie ; les magasins du *Louvre* ont des ballons avec leur adresse ; le *Bon-Marché* a des patisseries avec son nom et ses attributs gravés en relief pour ses jolies clientes; une grande maison de commerce de Dresde a des cravates-plastron renfermant des portraits de femmes qui soutiennent dans leurs bras, l'enseigne de la maison, etc., etc., Le billet-réclame est une de ces plus ingénieuses combinaisons ; seulement il cause parfois de singulières erreurs et d'amères déceptions ; on peut le demander au journalier de Tourcoing, dont nous venons de raconter l'aventure.

A propos d'objets trouvés, il n'est pas inutile de mettre sous les yeux de nos lecteurs, l'article du réglement municipal qui invite celui qui fait une trouvaille quelconque, d'effectuer son dépôt immédiatement au bureau de police. On comprendra que toute promptitude à cet égard est de rigonreuse nécessité :

Art. 157. — « Tout objet ou effet, trouvé, devra être remis dans les *vingt-quatre heures* au bureau central de police par la personne qui l'aura trouvé Acte lui sera donné de la remise qu'elle en aura faite. »

—

Avant-hier, dans la matinée, à Lambersart, une petite fille de quatre ans et demie, Zulma Delcourt, était montée à l'insu du conducteur, sur la civière placée sous la voiture attelée de deux chevaux qu'il conduisait. Un passant, voyant que l'enfant voulait se relever cria au conducteur, le nommé Delvoye, marchand de paille à Saint-André, de s'arrêter pour prévenir un malheur. La voiture s'arrêta aussitôt, mais il était trop tard; l'enfant avait été écrasée par une roue du véhicule. Elle a succombé quelques instants après l'accident.

—

Quand un voyageur a, au chemin de fer, un excédant de bagages, peut-il emprunter le billet d'un autre voyageur pour faire enregistrer ces bagages et échapper ainsi au paiement d'un supplément pour l'excédant du poids de trente kilogrammes? Les Compagnies de chemin fer prétendent que la chose n'est pas permise et constitue une contravention à l'ordonnance du 15 novembre 1846 et à la loi du 15 juillet 1845 relative à la police des chemins de fer. Le tribunal correctionnel de Vendôme vient de juger le contraire. Son jugement dit que les billets de chemins de fer ne sont par personnels et que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient cédés à d'autres personnes, soit gratuitement soit à titre onéreux Un voyageur peut donc faire profiter un autre voyageur du droit qu'il a avec son billet de faire transporter des bagages jusqu'à concurrence de trente kilogrammes.

—

Le 2e conseil de guerre dans sa séance du 14 juin 1878, sous la présidence de M. Biérent, lieutenant-colonel, commandant le 1er escadron du train des équipages a prononcé les condamnations suivantes :

A l'ouverture de la séance sur le réquisitoire de M. le commandant Malin, commissaire du gouvernement, il a été donné lecture au nommé Georges-Jean-Baptiste Hochdahl, réserviste, condamné à la peine de mort pour voies de fait envers son supérieur étant détenu à la prison militaire du fort St-François d'Aire, de la commutation de cette peine de mort en celle de dix ans de réclusion avec vingt ans de surveillance.

Le nommé Jean Valantin, sergent-major au 73e régiment d'infanterie, a été condamné à deux ans de prison pour désertion à l'intérieur en temps de paix.

Le nommé Alfred-Alexandre Thouet, canonnier au 27e régiment d'artillerie, a été condamné à deux ans de prison, pour désertion à l'intérieur en temps de paix ;

Le nommé Adolphe-François Brocquet, canonnier au 27e régiment d'artillerie, a été condamné à deux ans de prison, pour désertion à l'intérieur en temps de paix ;

Le nommé Etienne-Achille-François Say, sapeur au 3e régiment du génie, a été condamné à cinq ans de travaux publics pour désertion à l'étranger en temps de paix, avec emport d'effets militaires qu'il n'a pu représenter.

Ephémérides Roubaisiennes

16 juin 1832.—Ordonnance royale changeant le mode de nomination des membres des chambres consultatives des arts et manufactures. — L'assemblée électorale comprit, à Roubaix, outre les membres de la chambre consultative, les membres du conseil des Prud'hommes et 20 notables choisis moitié par la chambre, moitié par le conseil. La chambre resta composée de six membres renouvelés annuellement par tiers, et ne pouvant être réélus plus d'une fois sans interruption d'exercice. Elle nomma chaque année son président; mais l'ordonnance portait que le maire, membre né et président-d'honneur de la chambre, présiderait effectivement les séances où il assisterait en personne. Enfin, elle put correspondre directement avec le ministre du Commerce et des Travaux publics et avec la chambre de Commerce de Lille.

TH. LEURIDAN.

Ephémérides Tourquennoises

16 juin 1666. — Le bailli et les échevins de Tourcoing appuient d'une attestation écrite, la supplique adressée au seigneur de Tourcoing, Ferdinand-Joseph d'Havré, par les religieuses de N. D. des Anges demandant un accroissement de communauté.

« *Pour servir le publicq, avec plus de progré*, dit la supplique, *tant pour le spirituel. que temporel ; et selon la fin et destination de leur admission. elles sont maintenant à peu pour deument s'en acquitter...* »

Et les magistrats de Tourcoing confirment: « *Que. de cette augmentation résultent l'accomodement de l'hôpital... qu'il en viendra aussi du bien et de l'avantage à la commune dudit Tourcoing. tant pour avoir plus de religieuses employées uniquement et assiduement à enseigner la jeunesse de leur sexe fort nombreuse en ce lieu de Tourcoing....* »

Le duc d'Havré obtempéra. Le nombre des membres de la communauté fut élevé à vingt-quatre, comme nous l'avons déjà indiqué dans l'éphéméride du 10 juin. Ce chiffre n'était pas excessif, vu les fonctions d'hospitalières et d'institutrices qu'exerçaient conjointement alors les religieuses de N. D. des Anges.

G B.

— Un orage épouvantable s'est déchaîné mercredi dernier à 5 heures du soir sur Saint-Amand-les-Eaux et sur quelques villages voisins.

D'abord on aperçut dans la direction sud-ouest, des nuages qui répandaient une grande obscurité et qui avaient une couleur grise et roussâtre. Des éclairs immenses sillonnaient ces nues menaçantes, et d'effroyables coups de tonnerre retentirent de toutes parts.

On entendit ensuite un bruissement semblable à celui que feraient des sacs de noix entrechoqués, et bientôt la grêle tomba comme une pluie de petites pierres.

La grosseur des grêlons était dissemblable; il y en a eu de gros comme des petits pois et d'autres comme des noisettes.

Quoique cette pluie de grêle n'ait pas duré longtemps, elle a causé néanmoins beaucoup de ravages. Elle a presque anéanti les récoltes sur une trop grande étendue, Les blés avancés, les betteraves, les pommes de terre, les fruits et les légumes sont littérallement déchiquetés. Un grand nombre de vitres, celles entre autres de la gare, ont été brisées.

La consternation était grande à Saint-Amand durant tout l'orage ; elle ne fit que s'augmenter plus tard quand on vint à constater les énormes dégâts qu'il avait produits.

— M. d'Arras, député invalidé de Dunkerque, se présentera de nouveau, le 7 juillet, devant ses électeurs.

— Un terrible accident est arrivé vendredi à Péronne. Le sieur Caudron Constant, âgé de 58 ans, cultivateur était occupé à biner des pommes de terre dans un champ situé sur le territoir de Halles, lorsque, par suite d'attaque de paralysie ou de quelque mal analogue, il perdit connaissance et tomba sur le sol. Dans sa chute, sa pipe, qui était allumée, communiqua le feu à ses vêtements le malheureux fut littéralement brûlé vif.

Le garde de Halles, faisant sa tournée, le trouva étendu par terre, complétement nu et le corps entièrement rempli de brûlures profondes; seules, ses chaussures avaient résisté au feu.

La Société de Secours Mutuels de Marcq-en-Barœul, a célébré, selon l'usage, sa fête annuelle, le lundi de la Pentecôte. Après l'Obit solennel pour le repos des âmes des membres décédés, a eu lieu l'assemblée générale où le président à rendu compte de la situation de la Société. Nous en extrayons ce qui suit :

PERSONNEL.

Membres participants, hommes	775
» » femmes	55
Pensionnaires	34
Membres honoraires	141
Total :	1.005

Recettes de l'année (section de hommes)

Droits d'entrée et amendes		313 00
Cotisation des ouvriers (25 c. par semaine)		9.357 50
Cotisation des membres honoraires		710 00
Dotation du gouvernement		1.190 00
Intérêts des fonds placés		1.742 75
Total :		12.313 25

DÉPENSES.

3.974 journées de maladie à 1 fr. 25	4.967 50	
Médecins et médicaments	1.742 00	
Obits et funérailles	207 00	
Secours aux infirmes et aux veuves	599 00	
Traitement des chefs de section	859 10	
Total des dépenses	8.375 10	8.375 10
Bénéfices nets de l'année		4.938 15
Depuis sa fondation la Société a reçu		231.945 40

ELLE A DÉPENSÉ

Pour 61.290 journées de maladie	76.612 50	
Pour médecins et médicaments	21.712 25	
Pour Obits, funérailles, secours aux infirmes et aux veuves	5 803 40	
Pour traitement des chefs de section	8.624 40	
Pour pensions aux membres retraités	15.717 00	
	128.469 55	128.469 55
L'avoir général de la société est donc de		103.475 85

Sur lesquels plus de cent mille francs sont placés à la Caisse des retraites, et sont destinés à payer des pensions aux sociétaires ayant atteint ou qui atteindront 60 ans.

4 pensionnaires sont décédés dans l'année; 4 sociétaires ayant atteint 60 ans, les ont remplacés.

Le nombre des pensionnaires est maintenant de 34, jouissant de rentes viagères s'élevant ensemble à 2.810 fr. pour l'achat desquelles on a employé un capital de 60.094 francs. Il reste encore disponible plus de 40,000 fr. pour les pensions futures.

—

Les amis et connaissances de la famille PLEY-GERARD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. Joseph PLEY, veuf en premières noces de Dame Julie MERCIER, et en secondes noces de dame Sophie RUSSE, décédé à Roubaix, le 16 juin 1878, à l'âge de 66 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi** et **service solennels**, qui auront lieu le mardi 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les **Vigiles** seront chantées le lundi 17, à six heures 1/2 — L'assemblée à la maison mortuaire, à l'Hospice civile, rue de l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille STOOPS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. Pierre STOOPS, veuf de dame Florentine DE SMEDT, décédé à Roubaix, le 14 juin 1878, dans sa 55e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **Convoi et Salut solennels** qui auront lieu le Dimanche 16 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin-de-Roubaix. 72.

Les amis et connaissances de la famille VANDENBERGE-MATON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Marthe-Julia VANDENBERGE, décédée à Lannoy, le 15 juin 1878, à l'âge de 1 an et douze jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **Convoi et Messe d'Ange solennels**, qui auront lieu le lundi 17 courant, à neuf heures, en l'église de Lannoy. — L'assemblée à maison mortuaire, rue Royale, n° 70.

Un **obit solennel du mois** sera célébré le mardi 18 juin 1878, à 9 heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Dame Lucie-Joseph GRAU, veuve de M. Louis-Modeste DEBISSCHOP, décédée subitement à Roubaix, le 21 mai 1878, à l'âge de 72 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel du mois** sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 17 juin 1878, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Adolphe COLASSE, époux de Dame Philomène DECLERCQ, décédé à Roubaix, le 15 mai 1878, à l'âge de 40 ans.—Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 17 juin 1878. à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de M. Carles-Joseph DANSETTE, époux de Dame Catherine BONTE, décédé à Roubaix, le 9 mai 1878, à l'âge de 56 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel Anniversaire** sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 18 juin 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Dame Josephine SEGARD, épouse de M. Jean-Baptiste DELIMAL, décédée à Roubaix, le 7 juin 1877, dans sa 84e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel du mois** sera célébré le mardi 18 juin 1878, à huit heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Dame Zélie VANDENDRIESSCHE, décédée à Roubaix, le 12 mai 1878, à l'âge de 26 ans et neuf mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien

M. H. Deniau, ex-directeur des travaux municipaux de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer le public et ses amis, en particulier, qu'il ouvre à Roubaix un bureau d'ingénieur-architecte.

Il s'occupera en général des études et travaux se rattachant à l'art de l'ingénieur et du géomètre, et spécialement des constructions industrielles. — Actuellement, rue du Coq-Français, 42. Au 1er juillet, rue de Blanchemaille, 73.

FORGE, DENTISTE

Ci-devant, rue Nationale, 83, Lille,

Actuellement

RUE NATIONALE, 196

près l'église du Sacré-Cœur

(Prendre à la gare le car A, s'arrêter en face de l'église.) 16064

Belgique

— Avant-hier, le parquet a effectué une descente à Dampremy.

Un ouvrier houilleur a tué un porion, à la fosse de la *Blanchisserie*, à la suite d'une querelle.

Le corps de la victime a été déposé à la morgue de Charleroi.

L'autopsie a été opérée ce matin, à 7 heures, par les soins du docteur Coppin.

Le porion est le nommé René Maurice, marié et père de trois enfants.

Le meurtrier s'appelle Charles-Louis Limagne.

AVIS AUX SOCIETES

Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches. circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Faits Divers

— Le convoi du roi de Hanovre, qui avait été primitivement fixé à lundi prochain, n'aura lieu que mardi, 18 juin, à midi. Le convoi partira à cette heure de la rue de Presbourg, n° 7, pour se rendre au Temple de la Rédemption, rue Chanchat.

— Le général Grant à quitté Paris, pour se rendre à Bruxelles.

— Les journaux catholiques de Paris annoncent que le jeudi 13 juin, les premières pierres de la crypte de l'église du Vœu national ont été placées à la grande satisfaction des nombreux ouvriers qui se trouvaient alors sur le chantier.

La seconde période de la construction est donc commencée.

— On évalue à 1.800, le nombre total des grévistes dans le bassin de l'Allier. Il y a plusieurs brigades de gendarmerie à Doyet et deux compagnies d'infanterie à Bézenet. Le directeur de la Compagnie houillère est attendu demain à Doyet où il conférera avec les délégués des mineurs. Ceux ci demandent une réduction de travail et une augmentation de salaire

— Hier samedi, 15 juin, à dix heures précises du matin, il a été procédé publiquement, au Palais de l'industrie, au 52e tirage au sort des obligations à rembourser, pour l'amortissement de l'emprunt centracté par la ville de Paris en vertu de la loi du 12 juillet 1865. A ce tirage ; il a été extrait de la roue, 877 numéros, dont les 6 premiers ont droit aux lots ci après : Le premier numéro sorti est : 295,989 gagnant 150.000 fr. Le deuxième numéro sorti est 537,926 gagnant 50,000 francs. Les quatre suivants sont: 458.996, 156,063; 27,454; 33,553, gagnant chacun 10.000 fr.

— INCENDIE DANS UN THÉATRE AUX INDES. — Le *Times of India* rend compte d'un sinistre qui a détruit le théâtre de la petite ville d'Ahmedunggur située à l'est de Bombay, et a eu de terribles conséquences. Une compagnie de parsis de Bombay, donnait des représentations théatrales qui, pour le public d'Ahmednuggur, étaient une nouveauté et qui attiraient la foule. On avait construit, pour la circonstance en dehors de la ville, un spacieux hangar qui devait servir de théâtre. Dans la nuit du 11 mai dernier, particulièrement, un nombreux auditoire se pressait dans la salle. On y jouait une pièce des plus populaires ; vers dix heures, la représentation était terminée ; l'auditoire riait encore des traits d'esprit et des plaisanteries d'une farce amusante, quand tout-à-coup on entendit le bruit d'un effondrement à l'extrémité inférieure de la salle ; puis le cri : Au feu ! retentit, et l'on vit avec consternation que la toiture tout entière était en flammes. Pendant un moment les spectateurs semblèrent paralysés par la frayeur, mais comme les flammes gagnaient rapidement, On se rua avec une impétuosité furieuse vers l'étroite porte d'entrée. Beaucoup de personnes tombèrent et furent foulées aux pieds. Le pavillon fut en un moment tout rempli de flammes ; cependant les trois quarts des assistants parvinrent à se sauver. Un violent vent d'Est emportait la flamme et l'étendait comme une nappe de feu.

La porte était obstruée par la foule qui se pressait pour sortir, et beaucoup de personnes renversées restèrent au milieu des agonies de l'affreuse mort qui les attendait.

Les résidents européens de la ville coururent sur le lieu du désastre, à la première alarme, et parvinrent, avec d'incroyables efforts, à faciliter la sortie du théâtre.

L'incendie ne dura que bien peu de temps ; mais comme il fallait retirer les personnes brûlées ou blessées et les mettre en lieu de sûreté, chaque minute parut une éternité jusqu'au moment où le feu se ralentit assez pour permettre d'enlever les morts qui se trouvaient encore au milieu de la salle. C'était un horrible spectacle. Environ quarante personnes étaient mortes, brûlées ou suffoquées par la fumée. Neuf des blessés qui furent retirés encore vivants et transportés à l'hôpital, moururent dans la journée. Quelques-uns des corps étaient tellement défigurés qu'ils n'ont pu être reconnus. On ignore quelle a été la cause de l'incendie.

— Le sous-secrétaire d'Etat des finances a commencé à faire bénéficier les facteurs parisiens de la fusion des postes et des télégraphes. Les premières économies résultant de cette mesure viennent d'être consacrées à porter de 900 à 1,000 francs le traitement de début des facteurs des postes de Paris. Ces agents reçoivent, en outre, une indemnité de séjour de 100 francs et l'habillement. En même temps, l'accroissement de leur nombre a permis, tout en assurant un service plus complet, de diminuer leur travail.

La moyenne de durée du service des facteurs distributeurs de lettres est de six heures par jour; un jour sur quatre, ils sont libres à partir de une heure du soir; un dimanche sur quatre, ils n'ont que deux heures de travail le matin.

En même temps, le maximum du traitement des commis et commis principaux a été élevé de 300 fr.; des fonds sont prévus au budget de 1879 pour généraliser cette mesure.

A quand le même bienfait pour nos braves facteurs de province ?

— On connaît aujourd'hui le chiffre exact des dépenses qu'a occasionnées la construction de l'Exposition universelle. Le ministre du commerce a annoncé à la commission du budget que le total de ces dépenses était de 15,300,000 francs, il est supérieur de 10 millions aux prévisions qui étaient formulées dans le projet de loi présenté aux Chambres en 1876. Cette augmentation tient à ce qu'on a accru dans une assez forte proportion les surfaces sur lesquelles des constructions supplémentaires ont été élevées pour satisfaire aux exigences qu'on avait pu prévoir deux années d'avance.

Mais, si les prévisions des dépenses sont dépassées, nous avons la satisfaction de dire que celles des recettes le sont également. Le produit des entrées qu'on évaluait en 1876 à 6 millions, puis à 10, en pensant qu'il y avait peut-être exagération, sera, si l'on en juge par les six premières semaines écoulées depuis l'ouverture de l'Exposition, de beaucoup supérieur à ce chiffre. En s'en tenant à de justes appréciations, le ministre du commerce estime à 14 millions le produit des entrées. Et encore cette estimation a-t-elle été faite alors qu'on ne soupçonnait pas le succès absolument inespéré des premiers jours de cette semaine, où l'on a dépassé les recettes les plus fortes de 1867.

En tenant compte de ce double mouvement d'augmentation des recettes et des dépenses, on suppose que le déficit sera au plus égal à celui qu'on prévoyait en 1867, c'est-à-dire de 10 millions. On calcule, en effet, de la manière suivante les recettes que vaudra l'Exposition au Trésor :

Produit des entrées, 14 millions ; revente des matériaux du Champ-de-Mars, 7 millions ; subventions de la ville de Paris, 6 millions ; rachat du palais du Trocadéro par la ville de Paris, 3 millions ; redevances des cafés et restaurants du parc, 3 millions et demi, produit des concerts du Trocadéro, 1 million. Total, 34 millions et demi.

Ajoutons qu'en regard de ce fait, il faut placer la plus-value certaine du rendement des impôts indirects en 1878, qu'on évalue, au minimun, à dix millions.

En présence du succès qu'a remporté le palais du Champ-de Mars le gouvernement s'est demandé si l'on ne pourrait pas éviter de démolir ce magnifique édifice et si l'on ne devrait pas le conserver en lui donnant une destination permanente.

L'honorable ministre du commerce pense qu'on pourrait conserver les quatre façades et les galeries attenantes du palais. Les galeries intérieures seraient supprimées. On pourrait créer sur l'emplacement qu'elles laisseraient libre un parc qui entournerait le charmant pavillon de la ville de Paris. Cette disposition compléterait l'aménagement actuel du Trocadéro qui, comme on le sait, doit rester, à titre définitif, conformément aux décisions du conseil municipal de Paris.

Le Champ-de-Mars ainsi transformé servirait à l'organisation des fêtes nationales et de toutes sortes d'autres cérémonies.

Un emplacement équivalent serait mis à la disposition du ministre de la guerre pour servir aux exercices et aux revues de l'armée de Paris.

Un grand nombre de députés et de sénateurs, consultés à ce sujet, ont donné leur assentiment à ce projet.

Il se pourrait dès lors que les Chambres fussent saisies à la rentrée, le 28 octobre prochain, d'un projet de loi qui consacrerait à titre définitif la transformation du Champ-de-Mars.